

Présents: Pierre TARDIEU, Robert GASIGLIA, Philippe PAYAN, Stéphane LEOPOLD, Emile GIOVANNESCHI, Jean-Paul MANDINE, Catherine PAYAN, Yves PAYAN, Dominique PLAUT, Gilles GANTELME.

Absent excusé: Patrick BUORS

1 - APPROBATION PV REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 11 NOVEMBRE 2014

Après lecture par le Maire, le procès- verbal est **adopté à l'unanimité**.

2 – DECISIONS MODIFICATIVES DU BUDGET

La décision modificative n°1 au budget de la commune représente un montant global de crédits supplémentaires en dépenses et en recettes de + 11 000 € pour la section de fonctionnement.

La décision modificative n°1 au budget de l'eau et assainissement est une réaffectation des crédits de compte à compte en section de fonctionnement et d'investissement. Il n'y a pas de crédit supplémentaire voté.

Adopté à l'unanimité

3 – CESSION DE LA FRAISE A NEIGE

Le Maire rappelle que suite à l'achat d'une nouvelle fraise à neige répondant au besoin de déneigement du village, il a été convenu de céder l'ancien matériel. Suite à publicité locale, trois personnes ont déposé une offre d'achat. Suite à l'ouverture des offres, le Maire propose de céder la fraise à neige à Monsieur Baptiste SEREN qui a fait l'offre la plus élevée pour un montant de 510 euros.

Adopté à l'unanimité

4 – ACQUISITION DE TERRAINS AU LIEU-DIT "LA MAGDELEINE"

Le Maire rappelle qu'afin d'assurer la maîtrise foncière des terrains situés sur les rives du Var et du Bourdoux en aval du village notamment pour faciliter les démarches en lien avec le projet de station d'épuration, le conseil municipal lui avait confié le soin de négocier avec les propriétaires concernés.

Le Maire propose les acquisitions suivantes après discussion avec les propriétaires :

Propriétaires	Parcelles	Superficie	Montants
BENSA Marion	E 180	6047 m2	5000, 00 €
ROUBAUD Guy	F 261	1130 m2	5000, 00 €
	F 262	485 m2	
	F 263	470 m2	

Adopté à l'unanimité

5 – CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DE L'ATSEM

Le Maire expose que depuis le 1^{er} septembre 2014, Elodie ROORDA, ATSEM a été transférée à la CCAA. Il rappelle que le poste d'ATSEM est un poste à temps complet dont 85 % consacré à l'école. En conséquence, la Commune s'engage à rembourser à la CC Alpes d'Azur, les 15 % restants du coût de l'agent. Cette mise à disposition fera l'objet d'une convention.

Adopté à l'unanimité

6 – REFECTIION DE LA TOITURE DE L'EGLISE PAROISSIALE D'ENTRAUNES

Le Maire rappelle que le toit de l'église paroissiale est très sérieusement détérioré. Il informe le conseil municipal qu'après un chiffrage sommaire, le montant des travaux englobant la réfection des 550m2 de toiture, la reprise des drains et des gouttières avoisinerait les 200 000 €. Il rappelle également qu'avec la présence de la colonie de chauve-souris, il faudra faire une étude d'incidence N2000 avant tout travaux. Le Maire propose de lancer le projet de réfection de la toiture de l'église paroissiale.

7 – CHAPELLE NOTRE-DAME DES GRACES

Le Maire informe que grâce aux 15 000 € du Fonds de solidarité local de la Région PACA pour l'année 2014, la première tranche de travaux de ND des Grâces pourra débuter dès la fonte des neiges. Afin de programmer les tranches de travaux suivantes, il convient dès maintenant de chiffrer et de faire les recherches de financements correspondants.

8 – POINT SUR LES TRAVAUX

- L'employé communal se chargera de réaliser les travaux sur le caniveau du Clot
- Stéphane LEOPOLD s'occupera de nettoyer le site de la Magdeleine
- Les programmes de voirie de 2013 et 2014 sont achevés.

9- QUESTIONS DIVERSES

- Le financement pour la mise en souterrain des réseaux du quartier Saint-Sébastien est voté. Les travaux auront lieu en 2015.
- Le Maire informe le conseil que la deuxième réunion concernant la mise en œuvre de la charte du PNM a eu lieu et que pour les 3 années à venir les principaux projets de coopération entre la commune et le PNM concerneront les 2^{ème} et 3^{ème} tranches du PRADSEN ainsi que la valorisation de l'espace d'information PNM dans les locaux de la Mairie.
- Les vœux du maire aux Entraunois auront lieu le 25/01/2015 à 11h00.

La séance est levée à 18h15.